

Original : anglais

**CORRESPONDANCE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'APPLICATION (COC)
CONCERNANT LA RÉUNION DU COC DE 2019
Circulaire ICCAT n°7428/2019 du 11 octobre 2019)**

OBJET : RÉUNION ANNUELLE DE 2019 DU COMITE D'APPLICATION DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION

Chers délégués et observateurs,

Je me réjouis à la perspective de travailler avec tous les participants à la réunion de 2019 du Comité d'application de l'ICCAT (COC).

Pour que nos discussions soient constructives et efficaces, je voudrais saisir cette occasion pour informer la Commission de la manière dont je compte structurer la réunion, sous réserve de nouvelles suggestions des CPC et de l'adoption de [l'ordre du jour provisoire](#). J'aimerais également fournir des informations supplémentaires relatives à certains points de l'ordre du jour, afin de faire en sorte que toutes les CPC soumettent et examinent les informations pertinentes à l'avance et qu'elles soient préparées pour participer activement aux discussions du COC.

Tableaux récapitulatifs d'application

Conformément au paragraphe 2 de la [Rec. 16-22](#), je travaille actuellement avec le Secrétariat pour élaborer et diffuser le premier projet des tableaux récapitulatifs d'application (COC-308) le 28 octobre ou autour de cette date, trois semaines avant la première session du COC, après quoi les CPC sont invitées à soumettre « des explications initiales écrites sur les inexactitudes ou informations supplémentaires fournies au Secrétariat sur leurs propres informations d'application, telles qu'elles figurent dans les projets de tableaux récapitulatifs d'application et dans les tableaux supplémentaires, au moins cinq jours avant le début de la première session du COC » (jeudi 14 novembre). De plus, j'encourage les CPC à examiner l'information d'application relatives aux autres CPC avant la réunion annuelle et à fournir leurs commentaires sur les questions que le COC pourrait envisager d'inclure dans les versions ultérieures du COC-308 élaborées à la réunion. Les CPC pourraient fournir ces points de vue par écrit avant la réunion annuelle ou en faire part au cours de la réunion.

Format du rapport annuel et des autres transmissions

À la date de la présente lettre, un certain nombre de CPC n'ont pas soumis certains rapports, données ou autres documents requis, comme la Ie Partie ou Iie Partie du rapport annuel, les feuilles de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés, les mises à jour des feuilles de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins, les tableaux d'application et/ou les données de la tâche I et de la tâche II. La non-présentation des informations en temps opportun compromet la capacité de l'ICCAT de mener à bien son mandat et risque d'empêcher le COC de procéder à l'évaluation de l'application. Dans le cas d'un certain nombre de CPC, le fait de ne pas soumettre ces documents dans les délais (ou l'absence de soumission) est un problème récurrent. Afin de résoudre cette question, j'ai l'intention de recommander, à la réunion de 2019, que le COC envisage de prendre des mesures plus drastiques à l'égard des CPC qui ne cessent de manquer à leurs engagements à cet égard, y compris l'identification éventuelle prévue en vertu de la [Recommandation de l'ICCAT sur les mesures commerciales \(Rec. 06-13\)](#). Les informations manquantes seront consignées dans la version préliminaire du COC-308, comme indiqué ci-dessus. Les Directives pour la soumission des données et des informations requises par l'ICCAT sont disponibles sur : <https://www.iccat.int/fr/SubmitCOMP.html> et <https://www.iccat.int/fr/submitSTAT.html>. Pour toute soumission tardive, veuillez-vous assurer que les derniers formulaires sont téléchargés du site web de l'ICCAT ou demandez-les au Secrétariat de l'ICCAT.

Groupe des amis du Président

Ce processus très utile a été formalisé dans la Rés. 16-22. Je remercie les délégations qui ont représenté leur zone géographique au sein de ce groupe. Si des changements apparaissent au niveau des CPC qui représentent ces zones, veuillez m'en informer ainsi que le Secrétariat avant la première séance du Comité d'application. Je communiquerai avec ces représentants pour discuter plus en détail de mon plan de travail proposé pour ce groupe.

Feuille de contrôle actualisée de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux requins et feuilles de contrôle de la mise en œuvre des mesures s'appliquant aux istiophoridés

À la suite de la réunion annuelle de 2018, le Secrétariat a mis à jour la [feuille de contrôle sur les requins](#) requise en vertu de la Rec. 18-06 pour ajouter des champs de déclaration sur le requin-taupo bleu en vertu de la *Recommandation de l'ICCAT sur la conservation du stock de requin-taupo bleu de l'Atlantique Nord capturé en association avec les pêcheries de l'ICCAT* (Rec. 17-08). En outre, conformément à la Rec. 18-06, les CPC doivent soumettre chaque année toute mise à jour de la feuille de contrôle sur les requins. Ainsi, bien qu'un examen approfondi de la feuille de contrôle sur les requins ne soit pas prévu cette année, je me réjouis néanmoins de discuter, au cours de l'examen individuel des CPC, des nouvelles informations communiquées par les CPC ainsi que de la suffisance des actions de suivi des CPC en réponse aux problèmes identifiés par le COC dans son examen approfondi des feuilles de contrôle en 2018.

En ce qui concerne les istiophoridés, en vertu de la Rec. 18-05, le premier examen approfondi par le COC aura lieu en 2020. Ceci était prévu en 2020 afin de tirer profit de 2019 pour effectuer un examen préliminaire des feuilles de contrôle, en particulier pour identifier tout problème concernant la façon dont elles ont été remplies par les CPC, afin de s'assurer que nous avons un ensemble complet de feuilles de contrôle correctement remplies pour examen en 2020.

Soumission, examen et présentation des tableaux d'application

Conformément à la [Rec. 11-11](#), la date limite de soumission au Secrétariat des tableaux d'application était le 15 août. Malheureusement, l'année dernière, le COC a, une fois de plus, été aux prises avec de nombreux changements aux tableaux d'application soumis tout au long de la semaine de réunion, ce qui a considérablement entravé les travaux du COC. Le Secrétariat a récemment pris contact avec un certain nombre de CPC pour rectifier des problèmes dans leurs tableaux d'application. Je demande à ces CPC de tout mettre en œuvre pour travailler avec le Secrétariat afin de résoudre ces problèmes avant la réunion annuelle. Si vous avez des questions au sujet de vos tableaux, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat à info@iccat.int

Comme en 2018, les ordres du jour des Sous-commissions 1 à 4 comprennent un point au début de la réunion relatif à l'examen des tableaux d'application pour les espèces relevant de leur compétence, après quoi les Sous-commissions sont encouragées à soumettre au COC toute observation ou question qu'elles considèrent appropriée. L'année dernière, il y a eu un certain manque de clarté quant à ce que les Sous-commissions devaient examiner au titre de ce point de l'ordre du jour. Je m'en remets aux Présidents des Sous-commissions pour ce qui est de la façon dont ils souhaitent aborder ce point de l'ordre du jour, mais je suggère d'envisager d'inclure les deux éléments suivants dans la discussion :

- 1) Y a-t-il dans les tableaux d'application de la Sous-commission des problèmes d'interprétation de la recommandation sous-jacente (p. ex., comment appliquer les règles de report ou de remboursement) sur lesquels la Sous-commission a des points de vue ?
- 2) Les membres de la Sous-commission ont-ils d'autres observations à formuler au sujet des tableaux d'application de la Sous-commission qu'ils jugent approprié de discuter au sein de la Sous-commission ? Par exemple, la Sous-commission devrait-elle tenir compte de la surconsommation dans l'élaboration d'une mesure de gestion révisée ?

De plus, les CPC sont encouragées à se préparer à discuter des moyens potentiels d'améliorer les formats des tableaux d'application, conformément à la recommandation de 2017 du COC d'examiner le format afin d'améliorer l'efficacité et de faciliter l'utilisation de cet important outil. À cet égard, j'ai demandé au Secrétariat de présenter au COC ses idées sur l'amélioration des tableaux pour examen.

Exigence relative au numéro OMI

À la demande du COC lors de la réunion de 2018, le Secrétariat a envoyé une circulaire [n°8934-18] aux CPC notant que l'Organisation maritime internationale (OMI) a étendu l'applicabilité de son système de numérotation, ce qui a effectivement élargi la portée des navires auxquels l'exigence du numéro OMI spécifié dans la [Rec. 13-13](#) est applicable. La circulaire demandait aux CPC de notifier au Secrétariat les numéros OMI des navires concernés ou d'expliquer au Secrétariat pourquoi elles ne pouvaient pas obtenir un numéro. J'ai le plaisir d'annoncer que des numéros OMI ont maintenant été communiqués pour presque tous les navires concernés, ainsi que des explications dans le cas de deux navires qui n'ont pas pu obtenir de numéro. Grâce à l'action coordonnée du Secrétariat et des CPC du pavillon, un certain nombre de navires ont été radiés de la liste des navires autorisés parce qu'ils n'avaient pas de numéro OMI. Seules sept Parties de l'ICCAT ont encore des navires pour lesquels cette question doit être abordée. J'encourage ces Parties à fournir les informations requises au Secrétariat avant la réunion annuelle. Les navires auxquels cette exigence s'applique et pour lesquels les CPC n'ont soumis ni numéro OMI ni explication, seront radiés de la liste des navires autorisés de l'ICCAT, comme l'exige le paragraphe 5bis de la Rec. 13-13, et, en conséquence, ne seront plus autorisés à pêcher des espèces de l'ICCAT.

Plan stratégique du COC

Lors de la réunion annuelle de 2018, le COC a demandé au Secrétariat de préparer un projet de plan stratégique qui donnerait la priorité à certaines mesures de conservation en vue d'un examen plus approfondi certaines années, sans préjudice des discussions sur les questions d'application qui pourraient se poser dans d'autres domaines qui ne font pas partie des thèmes prioritaires cette année-là. À cette fin, le 9 octobre, le Secrétariat a diffusé un projet de Plan d'examen des priorités en matière d'application [circulaire n°7315-19]. Comme ce document contient des suggestions pour l'établissement de l'ordre de priorité des mesures spécifiques à certaines espèces lors de la réunion annuelle de 2019, les points de vue préliminaires des CPC (en particulier sur les points proposés pour 2019) sont demandés avant le 21 octobre.

Autres questions prioritaires

Comme discuté lors de la réunion annuelle de 2018, je recommande que le COC entreprenne un examen de la mise en œuvre par les CPC de la *Recommandation de l'ICCAT visant à établir des normes minimales pour les programmes d'observateurs scientifiques à bord de navires de pêche* (Rec. 16-14), car le paragraphe 18 de cette Recommandation prévoit un examen par la Commission en 2019. J'ai demandé au Secrétariat de préparer un document qui examine le taux de réponse des CPC par le biais des formulaires ST-11 et ST-09, résume la réponse des CPC au sujet de la Rec. 16-14 dans leurs rapports annuels et comprenne une annexe des rapports ST-11 soumis par les CPC. Si les CPC n'ont pas soumis ou ont des mises à jour de ces formulaires, veuillez les fournir au Secrétariat dès que possible afin que le COC puisse en tenir compte dans son examen.

Si les CPC ont des recommandations sur d'autres domaines que le COC doit prioriser cette année, je me réjouirai de cette contribution aussi tôt que possible avant la réunion.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

Derek Campbell



Président du Comité d'application